

La famille algérienne : Entre le texte et le contexte

Présenté par: Mohamed KOURSI

Introduction

1994 est l'année internationale de la famille, ainsi en a décidé l'O.N.U. Mais de quelle famille s'agit-il, celle qui s'accroche à son terroir au point d'en reproduire les anachronismes ou celle qui plonge dans la contemporanéité jusqu'à en perdre son âme ?

L'information ne suscite aucune réprobation, ne soulève aucun émoi. A moins d'un mois du baccalauréat une lycéenne en classe de terminal est enfermée chez elle par son frère. Lui-même à peine 25 ans, jeune stagiaire dans un institut de Formation professionnelle. Ceci se passe fin mai 1994 dans une petite ville située à un quart d'heure d'Oran.

Ce mâle a estimé que la place de sa soeur devait être à la maison. Le plus extraordinaire c'est que cette décision a été prise sans que ni le père, ni la mère ne trouvent à redire.

La famille c'est aussi ça : elle protège au point d'étouffer. Le lycée se trouve à cent mètres de chez elle. Et pourtant dans cette "aube qui se lève" la conscience individuelle dérive entre un repère perdu et horizon incertain. La famille refuge, nourrie dans les représentations par les vertus platoniciennes d'amour et de justice ne fait pas que subir ou résister, souvent, elle a l'initiative de l'attaque et souvent dans sa rage de survie elle commence par les siens. Sinon, comment expliquer que ce qu'on croit relever du passé structure terriblement le présent ? Mais Emile Durkheim ne pose-t-il pas que la cause d'un social doit être recherchée parmi les faits antécédents et non parmi les états de la conscience individuelle ?

Cette orientation qu'il nous indique appelle à scruter l'histoire, pister les trajectoires individuelles, dresser les biographies de groupes qui forgent les destinées. Car affirme-t-il dans son "**Evolution pédagogique de la France**". En chacun de nous suivant

des proportions variables, il y a de l'homme d'hier et c'est même l'homme d'hier qui, par la force des choses, est prédominant en nous, puisque le présent n'est que bien peu de choses comparé à ce long passé au cours duquel nous nous sommes formés et d'où nous résultons".

Dans cet article, il s'agit de la famille. On dit qu'elle est en crise parce que la société l'est. Qu'elle tend sous l'impact de l'urbanisation, du salariat à se réduire comme peau de chagrin, certains, prédisent même sous d'autres cieus comme d'autres en leur temps, pour l'Etat, la bourgeoisie, le prolétariat, ou les idéologies, son dépérissement. Elle aurait commencé par être partout de forme étendue pour se rétrécir avec le temps. Institution plastique qui s'adapte et adapte l'environnement à sa logique, la famille passe pourtant le cap de l'histoire d'autant plus facilement qu'elle n'est pas une mais multiple.

Dans ces stratégies, elle intègre le salariat, pervertit les organigrammes, reconstruit les F3. Et si ses attitudes face à la vie, à la mort, au travail des femmes ... se modifient, ce n'est pas parce que la famille est en train de perdre la "bataille" mais parce qu'elle aussi évolue seule condition pour assurer sa permanence.

Eléments d'histoire sociale

Confronté aux effets dévastateurs de la colonisation ensuite au séisme de l'indépendance avec l'urbanisation et l'extension du salariat, la famille traditionnelle aurait éclatée en une multitude de familles nucléaires, telle est l'idée généralement partagée.

Cette conception trouve au niveau du pouvoir un écho puisqu'elle lui donne les prétextes d'une prise en charge du confort de la famille. Déstructurée, déstabilisée, la famille devient dans le discours récent de l'Etat un espace de redéploiement de sa politique sociale ou pour reprendre l'expression d'Emile Durkheim, elle devient "un organe secondaire de l'Etat". Toutes les cinquante secondes une naissance est enregistrée. Le taux de croissance démographique est un véritable casse-tête pour les décideurs. Mais son traitement, curieusement, passe dès les débuts par les

fondements de la religion. Et c'est le conseil supérieur islamique qui prononce une fetwa pour la limitation des naissances en 1983.

L'Etat crée son Ministère des Affaires Sociales, son Conseil National de la Mère et de l'Enfant et dans le dernier gouvernement, celui que dirige M. Mokkdad Sifi, il met en place un Secrétariat d'Etat chargé auprès du chef du gouvernement de la solidarité nationale et de la famille, d'un Ministère de la Santé et d'un autre chargé du travail et de la protection sociale. Autant de structures qui témoignent en partie de ce souci de l'Etat d'oeuvrer pour un modèle et une taille familiale aux dimensions gérables.

Mais avant d'arriver à cette forme contemporaine supposée être nucléaire et qu'on veut lui donner, la famille est passée par deux stades qui l'ont fortement marquée : la disparition de l'organisation communautaire avec son corollaire le recul de l'indivision et l'urbanisation avec l'extension du salariat...

Deux moments donc dans la lente formation de ce que l'on pourrait appeler "**l'esprit famille**" : ici un rapide survol de ces deux périodes.

a) L'ordre colonial

On assiste à une référence quasi récurrente au territoire et à la généalogie durant la période coloniale. Si l'individu n'a d'existence que dans son groupe immédiat celui-ci était immergé au sein d'un groupe plus étendu. La tribu au début, la famille élargie par la suite...

"Longtemps, la forme communautaire et la forme indivise de la propriété foncière ont sauvé l'équilibre homme/espace reposant sur la logique interne de l'organisation en tribu. La violence du choc avec l'Europe et les lois foncières d'expropriation ont été décisives dans la destruction des ressorts de la logique interne de l'équilibre social et dans la désagrégation des tribus"¹.

L'argumentation par la baïonnette va s'articuler au droit pour finaliser le travail. Le Général Allard dira à ce propos "le

1. L.Addi, "**De l'Algérie précoloniale à l'Algérie coloniale**", ENAL, Alger, 1985 p. 51-52.

gouvernement ne perdra pas de vue que la tendance de sa politique doit, en général, être l'amointrissement de l'influence des chefs et la désagrégation des tribus"².

L'ordonnance du 22 juillet 1834, du 21 juillet 1846, la loi du 16 juin 1851 et le célèbre Sénatus-consulte du 22 Avril 1863³ seront le filet tendu par l'empire colonial pour contrôler ce "peuple insaisissable"⁴ et lui inoculer le virus de la modernité, c'est à dire l'individualisme. Mais la société se crispe. J. Berque note d'ailleurs, qu'il est "vraisemblable que certains aspects valorisants ou symboliques de la famille se soient renforcés pendant la colonisation"⁵.

Avec la guerre des ombres, la terreur et le plastic, le regroupement sera l'une des dernières cartes de la France à l'heure du crépuscule colonial. Elle quitte un pays en laissant derrière elle un espace ravagé, des structures détruites, on disait alors un pays exsangue. Tout était perdu ? On ne le pense pas. Les "KHAOUAS" étaient là. Et rapidement pour les frères, la tribu et son espace sans frontière laisseront place à la ville et ses espaces géométriques.

L'enjeu devient l'accès à la modernité. Et si la démarche revêt le manteau de l'individualité, de la citadinité. La forme couvre l'ancien qui marche sur la ville. Les frères s'y engouffrent.

b) La logique post-coloniale

Poussée irrésistible de la population qui se venge contre le cantonnement et les déperditions de la guerre. L'affirmation de soi

2. Idem, p. 55.

3. Même si elles visent le même objectif, à savoir l'érection de la propriété individuelle et son transfert "légal" aux colons, ces lois et ordonnances ne sont pas moins portées par des forces politiques concurrentes. Lire à ce propos (entre autres) Ch.-R. Ageron "**L'Algérie Algérienne de Napoléon III à de Gaulle**", Sindbad, Paris, 1980.

4. L'expression est du capitaine Richard, chef du bureau arabe du Tenès en 1840 cité par L. Addi, op. cit., p. 64.

5. Jacques Berque, "**Le Maghreb entre deux guerres**", Ed. du Seuil, Paris, 1962.

passer par le nombre d'autant plus que l'Islam par ses recommandations sur le mariage lui offre sa meilleure justification.

Au début de la colonisation, la population Algérienne était estimée à trois millions d'habitants. Elle doublait un siècle plus tard, en 1936 à six millions d'habitants. Le premier recensement de l'Algérie indépendante, la crédite en 1966 de 11 millions d'habitants. En vingt ans, ce nombre va doubler⁶.

- La forme des alliances matrimoniales

Le mariage endogame⁷ est, semble-t-il, le plus répandu en Algérie.

- Deux sources pour le dire :

a) Sur la base des mariages conclus en 1984, l'Office National des Statistiques (O.N.S.) retient la proportion de 52,21 % d'alliances apparentées.

Niveau	illettré	primaire	secondaire	universitaire
Femme	65 %	43 %	47 %	35 %

b) L'E.N.A.F. deux ans plus tard, corrobore ces résultats en les enrichissant de deux indications.

Campagne	34 %	21 ans et +	3 %
Ville	27 %	18 ans et -	36 %

Telle est la famille qui se laisse saisir par des enquêtes ponctuelles. Sur le plan du discours, paradoxe, c'est au niveau de la famille que l'Etat volontariste qui bouscule par ailleurs, tous les domaines, marque ici le pas et traduit exactement la conception patriarcale qui fonde le modèle familial Algérien.

6. En 1987 la population totale était estimée à 23 millions d'habitants, en 1994 à 27 millions et à raison de 650.000 naissances par an, des analyses prospectives nous promettent 44 millions en l'an 2020.

7. Mariage avec la fille du frère du père.

L'ordre du patriarcat :

Autant les textes fondamentaux du parti-Etat, les déclarations de l'élite politique portent sur la modernité, la citoyenneté et l'égalité devant la loi, autant l'ensemble des secteurs portent l'empreinte de ce volontarisme dont on n'a pas fini d'en inventorier toutes les facettes, autant la famille semble échapper à cette frénésie d'ensemble de la société.

Structure atemporelle que le pouvoir courtise du coin de l'oeil pour susciter ses solidarités pour les tâches d'édification nationales (T.E.N.) en puisant dans son registre culturel. Il s'agit de ferrer l'individu. La famille devient un centre d'intérêt.

Le modèle familial tel que défini par le code de la famille⁸ s'inspire du modèle islamique. Le mariage a pour but de sauvegarder les intérêts de la famille et les liens de parenté (art. 36). Sous peine de nullité pour la femme la conclusion du mariage incombe à son tuteur matrimonial (article 11 et 33 du code de la famille). Elle ne peut en tout cas se marier avec un non musulman. L'enfant est affilié à son père (art. 41)... qui est tenu de subvenir à l'entretien de l'épouse dans la mesure de ses possibilités (article 37) tandis que la femme qui est tenue d'obéir à son mari en sa qualité de chef de famille, d'allaiter sa progéniture (art. 39). Le divorce intervient par la volonté de l'époux, par consentement ou à la demande de l'épouse (art. 48). La volonté chez l'époux est sans limites, il n'y a aucun alinéa à cet article qui énumère ces cas de volonté. Pour l'épouse, le terme volonté disparaît, il s'agit d'une permission qu'on lui accorde à demander le divorce pour sept causes dont deux référents explicitement au mariage comme forme et but légaux à la sexualité, pour infirmité empêchant la réalisation du but visé par le mariage et pour refus de l'époux de partager la couche pendant plus de quatre mois (art. 53). S'il est unique et en cas de divorce, le logement restera au mari, les enfants iront avec leur mère.

8. Pour un historique de ce document qui a suscité les plus grandes controverses lors de sa promulgation le 9 juin 1984, se référer notamment à N. Saadi, "**La femme et la loi en Algérie**", Ed. Bouchène, Alger, 1991.

Une double volonté de création d'individu singulier (de l'ordre colonial par son Sénatus-consulte et sa batterie de lois, de l'Etat post-colonial par son code de la famille), qui se heurte à une réalité tangible. Ici quelques éléments empiriques.

Eléments d'enquête

La région d'Oued Tlélat a de tout temps, été un lieu de passage vers Oran pour s'en éloigner vers l'intérieur du pays. Perpétuellement zone de transit, c'est ce qui explique peut-être que sa plaine n'a jamais été occupée définitivement et durablement par un seul groupe. Ceci n'est pas sans nous rappeler la distinction qu'opère Pierre Bourdieu entre village Kabyle fermé, lieu de guet et de protection et les espaces peuplés d'arabophones, telle la vallée du Chellif, grande voie naturelle, lieu de passage et terrain de heurts et d'affrontement⁹.

A moins de trente kilomètres au Sud Est de la ville d'Oran, Tlélat est une zone tampon entre la plaine littorale oranaise et le Tessala, maillon de la chaîne atlasique. Ensermée entre les coteaux d'El-Braya et la forêt de Moulay Ismaïl, la plaine d'Oued Tlélat garde toujours sa vocation de zone de transit. Ainsi, elle se trouve sur le croisement des routes nationales Oran-Alger et Arzew-Sidi Bel Abbès.

a) **Le mariage à Oued Tlélat : conduites**

D'abord un chiffre : 96 mariages ont été célébrés en 1993. Les mariages ont été célébrés toute l'année avec un "pic" en été. La déclaration de l'état civil a précédé la Fatiha. Même s'il n'y a aucun texte (juridique ou religieux) qui impose une chronologie entre la déclaration à l'état civil et la Fatiha, les parents tiennent à ce que l'inscription civile se fasse d'abord.

Il n'est pas rare, il est courant que même dans un milieu rural, les futurs mariés "sortent" ensemble. C'est une garantie que s'offrent les parents de la fille contre tout accident de parcours qui pourrait survenir avant la consommation légale du mariage.

9. Pierre Bourdieu, "**Sociologie de l'Algérie**", P.U.F, 1958 , p. 9 et p. 51.

1. Caractéristiques du mariage :

La Fatiha, justice parallèle double celle de l'Etat. Contrairement à l'inscription civile qui se passe à la mairie, la Fatiha se passe au domicile parental de l'époux. La présence des futurs mariés n'est pas indispensable. Durant la cérémonie religieuse, seuls les "tuteurs" s'adressent la parole selon un rituel très simple.

Sur les 96 mariages, trente se sont contractés entre cousins, 17 dans le groupe d'origine et 49 des conjoints n'ont pas de lien de parenté entre eux.

Tableau n° 1 : Mariages apparentés

Mariage	Nombre
dans la famille	30
dans le groupe	17
hors des deux	49
TOTAL	96

Pour les mariages exogames, on n'a pas pu accéder à l'ensemble des informations pour comprendre comment l'alliance a été rendue possible. Mais il est admis que la femme du voisin sert souvent de modèle et sa soeur célibataire peut être demandée en mariage.

Cette "technique" n'est pas récente, déjà durant les années trente un noyau de femmes originaires de Mazouna (une cité et des familles racées dans l'imaginaire local) s'est constitué au village selon ce procédé. Les hommes étaient liés par amitié. Le premier propriétaire foncier a pris femme à Mazouna, le second cheminot s'est marié avec sa soeur, le troisième transporteur avec sa voisine et le quatrième cantonnier avec une parente à cette dernière.

Propriétaire foncier, aisé, donc, il se sentait vraisemblablement au-dessus des habitants du village. Phénomène déjà observé par Pierre Bourdieu "le mariage avec un étranger coupé de son groupe et réfugié dans le village est totalement

déconsidéré, tandis que le mariage avec un étranger habitant au loin est prestigieux parce qu'il témoigne de l'ampleur du rayonnement de la lignée¹⁰.

Des 96 mariages célébrés en 1993, 83 conjoints habitent dans un rayon qui n'excède pas 35 km et seulement 13 à plus de 25 km.

Tableau n° 2 : Endogamie résidentielle¹¹

Distance	Nombre d'unions
+ de 25 km	13
- de 25 km	83

2. Conduites du mariage:

Le mariage est une affaire qui concerne en premier la famille¹².

Les préparatifs sont menés jusqu'à l'ultime minute par les membres du groupe¹³. Les tractations se passent la plus part du temps dans la discrétion la plus totale¹⁴. Et, souvent, même les futurs mariés ne sont pas mis dans la confiance sur l'ensemble des conditions de l'union. L'article 10 du code de la famille stipule que

10. Pierre Bourdieu, "**Esquisse d'une théorie de la pratique**", Librairie Droz, Genève, Paris 1972, p. 13.

11. La notion d'endogamie résidentielle a été évoquée par E. Leroy "**Parenté et communautés dans le vermandois**", cité par Souad Bendjabellah "Etude de cas de pratiques matrimoniales à travers les pratiques foncières dans le Constantinois de 1830 à 1954", in "**Femmes, famille et société en Algérie**", Unité de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, Oran, 1988, p. 113.

12. Notre enquête, on peut citer les propos d'un ouvrier, d'un enseignant et d'un cadre.

13. Pierre Bourdieu fournit un exemple très intéressant sur la distinction entre parenté officielle et parenté usuelle qui s'établit au sein d'un même groupe à l'occasion de la demande de mariage. "**Esquisse du théorie ...**", op.cit. pp. 78-79.

14. Une manière d'éviter le mauvais oeil et de conjurer le sort. Cette discrétion tranche d'ailleurs avec le jour du mariage où tout explose. Tout le monde est informé qu'un tel se marie et il y a différentes manières d'en faire la publicité. Bien sûr le cortège nuptial reste dans ce cas là hors concours.

"le consentement découle de l'acceptation de l'autre exprimée en tout terme signifiant le mariage légal".

Deux parties qui s'expriment à la place des futurs époux, des fois même plusieurs années avant la consommation du mariage.

Au-dessus des époux : le groupe...

3. *L'ombre de la grande famille :*

A l'occasion de leur alliance les noyaux de chaque famille (en règle générale, les parents directs) entrent en concurrence chacun des deux parties, mettant en avant un statut social pour peser sur le destin de l'autre. Ainsi, à l'occasion du mariage l'ascendance de la fille est mise en avant face à la profession du futur époux¹⁵. L'emprise familiale s'exprime par la fréquence du mariage endogamique (de groupe et résidentiel) mais aussi nous semble-t-il, cette emprise patriarcale que porte le groupe se révèle aussi par l'écart d'âge entre les époux.

Sur les 96 mariages, 53 des unions regroupent des conjoints séparés au "profit" de l'homme par plus de six ans d'écart.

Tableau n° 3 : Ecart d'âge

Moins de deux ans	Entre 2 et 3	3 et 4	4 et 5	5 et 6	+ de 6 ans
7	8	6	0	12	53

Claudine Chaulet note à juste titre que le mariage organisé par les parents se fait "idéalement avec une épouse jeune, plus jeune que son mari, sans personnalité initiale, appelée à être intégrée progressivement à la famille de son mari..."¹⁶.

15. Djamchid Bepham a relevé ce processus en écrivant "l'importance de la parenté par alliance augmente de jour en jour car les diplômes universitaires et la situation professionnelle remplacent désormais assez facilement l'origine et la descendance familiale dans le choix du conjoint", "l'impact de la modernité sur la famille musulmane", in **Familles musulmanes et modernité, le défi des traditions**", Publisud, Paris, 1986.

16. Claudine Chaulet "Stratégies familiales et rôles des femmes" in **Femme, famille et société en Algérie**", op. cit., p. 105.

Quarante femmes sur les 96 se sont mariées entre 18 et 22 ans contre 58 hommes entre 22 et 30 ans le relatif recul pour les hommes dans l'entrée dans la vie active explique en partie ce décalage. L'autre élément, le plus important, tient à l'impératif de fécondité. Les femmes apprennent à devenir épouse puis mère et mère de garçon¹⁷. Ce télescopage de valeurs jouant sur des registres différents renvoi au principe de la concurrence dont l'enjeu est de s'assurer un espace à l'intérieur de cette "famille" en formation mais à partir d'un contrôle sur le jeune couple. Partout le face à face est érudé, ce rapport frontal est tout le temps médiatisé, au même titre que l'individualité, avance immergé dans son groupe.

Les plus petits détails revêtent leur importance et ceux qu'on reprend ici se passent la plupart du temps sous plusieurs variantes¹⁸.

a. "L'aide" sans arrière pensée que voudrait apporter la famille de la fille à celle du garçon le jour des festivités dans l'accueil des invités et la préparation des mets. Cet échange de civilités, cette obligation affichée de vouloir aider à tout prix qui se heurtent au refus poli mais fermé de la famille hôte de voir sa cuisine "envahie".

b. On retrouve aussi cette tentative de domination dans la célébration même du mariage où les deux groupes à travers des individualités se livrent à un échange de violence symbolique.

Les joutes oratoires que répercute le berrah¹⁹, les dépenses ostentatoires²⁰ et même jusqu'à la violence physique représentée dans cette séquence ultime de la mariée, attendant la venue de l'homme et jusqu'au tissu

17. Selon l'une des innombrables expressions consacrées à ce phénomène ici on reprend Fatima Oussedik "Quelques aspects de la féminité en Algérie" in "**Femme, famille ...**" op. cit. p. 32.

18. Une bonne proportion des 96 mariages observés durant l'année 1993 ont connu des "incidents" divers. On recense ici les plus saillants.

19. Avec les fameux "contrat à la **flen**" et "**fi khater flen**".

20. Et leur version moderne de cameramen, du voyage de noce encore inconnu en milieu rural il y a quelques années, de la salle qu'on loue pour le banquet...

taché de sang qu'on exhibe et qui libère les deux familles. Le défi ne se conçoit que dans ce qui lui fait face : le contre-défi. Celui-ci n'est pas seulement remarque Jamous "une vengeance, ou un moyen de sanctionner l'agresseur qui a porté atteinte à l'intégrité d'un groupe ou d'un individu, il est surtout un moyen de reconnaître la valeur de l'agresseur et d'affirmer la sienne en lui répondant"²¹.

c. Même la nuit de noces, la grande famille refuse le face à face entre les jeunes mariés, par la présence du "vizir" sorte de lien permanent entre le privé et le public. Et l'on ne peut que se réjouir que son rôle se modifie imperceptiblement, lui qui dans une période encore récente frappait à la porte du marié quand celui-ci tardait à montrer la preuve de la consommation du mariage.

Dans sa "naissance de la famille le moderne" Edward Shorter cite des exemples similaires en d'autres temps et d'autres lieux avec ce garçon d'honneur dans le Morbihan (France) qui reste dans la chambre nuptiale tournant le dos au couple jusqu'à ce qu'une bougie allumée fut consommée²².

4. *Le travail féminin :*

Plus le niveau d'instruction est élevé, plus l'âge de mariage pour la femme recule et devient surtout difficile. Par un subtil retournement de situation, la société se venge contre la femme qui se dote de moyens pour échapper à l'emprise de sa famille (en vérité de celle de son éventuel mari) "qui travaille proclame ainsi sa vulnérabilité économique au vu et au su de tout le monde lorsque cette vulnérabilité se double de la faiblesse si largement reconnue aux femmes, les dangers sont plus nombreux aussi, juge la

21. Raymond Jamous "Interdit, Violence, et baraka" in "**Islam, société et communauté, anthropologie du Maghreb**", sous la direction d'Ernest Gellner, CNRS, 1981, p. 36.

22. Edward Shorter "**Naissance de la famille moderne**", Ed. du Seuil, 1977, chap IV.

société"²³. Pour l'exemple des mariages de 1993 à Oued Tlétat seules les femmes enseignantes ont sauvegardé leur emploi une fois mariées. Les secrétaires le perdent systématiquement. D'ailleurs, le jour de l'inscription à l'état civil, il est courant que la femme secrétaire déclare à la demande de son mari ne pas travailler parce qu'elle va cesser de travailler. Le travail aide la célibataire à se marier²⁴ mais dès que le mariage est consommé, sa profession est niée ou minorisée :

Niée quand la femme après un cursus scolaire plus ou moins long sanctionné par un diplôme ne travaille pas.

Minorisée quand son salaire, quel que soit sa consistance, est considéré juste comme appoint à celui de son mari²⁵.

La femme qui travaille ne vit pas comme représentée dans les sociétés occidentales détachée de son groupe. Le regard de la communauté est toujours la contrairement à la société qu'observe Talcott Parsons et que Dahbia Abrous résume de cette manière :

"Sur la rive nord, un événement nous semble avoir été décisif, il s'agit du passage vers le capitalisme qui a entraîné une destruction plus ancienne (dans les villes notamment) de la famille élargie et son remplacement progressif par la famille conjugale qui coupée de ses assises terriennes devient plus apte à produire la force de travail requise par l'industrie capitaliste"²⁶.

Le poids de la société locale se fait sentir de différentes manières. Pour terminer et concernant notre terrain d'investigation on retient ces points :

23. Evelyne Sullerot, "**Histoire et sociologie du travail féminin**", Ed. Gonthier, 1968, p. 35.

24. Certes, "La célibataire travaille pour son trousseau". C'est en plus un signe adressé à l'environnement pour rappeler à d'éventuels prétendants que telle famille a telle fille qui travaille à tel endroit.

25. Il n'y a pas de rapport mécaniste entre égalité des salaires et égalité entre les sexes comme on a si facilement tendance à le croire.

26. Dahbia Abrous "**L'honneur face au travail des femmes**", l'Harmattan, 1989, p. 23.

- a. Le domicile conjugal reste pour l'ensemble, du moins au début, la maison du père du marié.
- b. Une forte proportion d'aide multiforme qu'on peut difficilement évaluer provient des parents qui entendent ainsi offrir une base de démarrage aux enfants.
- c. L'aide est une obligation du groupe et si au début, elle est le fait des deux familles, dès la consommation du mariage, un glissement très significatif s'opère. L'aide est d'autant plus acceptée et attendu qu'elle provient des parents du marié. Elle prend socialement aussi une connotation péjorative, insultante et de domination quand les parents de la fille proposent la leur.

Telle est l'image que donne la famille à Oued Tlélat : un membre intègre un groupe déjà constitué, et le mariage presque toujours au début ne crée par une famille, il élargit la famille de l'homme.

b) La famille : perceptions

Nous avons retenu cent personnes avec qui on a maintenu un contact régulier durant trois mois de février à Avril 1993, des personnes dont la fonction, le niveau scolaire ou l'âge permettent une vision profonde de la société locale.

1. L'éducation c'est le rôle de :

La famille	57
La vie	23
L'école	15
Autre	05

La famille est le creuset de la morale. La vie pervertit mais l'école permet le placement. Une croyance bien ancrée au sein de la société locale veut que toute faute commise par les parents retombera tôt ou tard sur les enfants.

Ce lien quasi mystique évacue l'alliance.

2. *Les membres de la famille cités en premier :*

Père/mère	60
Frères	12
Fils	17
Oncle	08
Beaux-parents	00
Conjoints	03

Conséquence à cette construction mentale de la famille :

3. *Qui contacter en premier en cas de problème :*

Parents	47
Amis	18
Voisins	13
Banque	0
Beaux-parents	03
Etranger, annonce journal, collègue	0
Autre	19

Ce rejet de l'alliance fait peser sur la femme, puisque c'est elle qui rejoint un groupe déjà formé, le premier danger de la scission.

4. *Le divorce c'est :*

La faute à la femme	49
A l'homme	22
Aux beaux-parents	13
Aux parents	2
Autres	14

5. *Qu'est-ce qui fragilise la famille ?*

Les femmes	36
La femme	13
La démission de l'homme	18
Autre (pauvreté)	33

A contrario ...

6. *La famille se fait respecter par :*

Ses hommes	46
L'aisance financière	30
L'entente entre les membres	20
Autres	04

Ainsi, entre autres conséquences ...

7. *Choix du prénom du premier enfant :*

Déjà utilisé dans la famille du père	70
Déjà utilisé dans la famille de la mère	15
Autre	15

Mais la famille reste une espace sacré ...

8. *La famille est :*

Un espace sacré	52
Un espace de reconnaissance	28
Un refuge	10
Une prison	05
Autre	05

... Même si 1/3 de nos enquêtés estiment que la tradition n'est pas sacrée.

9. La tradition est :

Sacrée	62
Superflue	11
Hypocrisie	07
Autre	20

Alors, n'est-il normal que si le passé réponde à une logique de fusion, l'avenir à la distinction ?

10. Futur :

	La même que celle des parents	différente
Profession des enfants	07	56
Maison des enfants	42	37

11.

	Entre parent	Avec un étranger	Seul
Association économique	17	13	70
Alliance matrimoniale	53	17	07

Sur cent personnes interrogées 52 considèrent qu'elle est un espace sacré, 28 un espace de reconnaissance, 10 un refuge. La famille reste alors ce qui unit les individus dans leur diversité matrimoniale professionnelle et matérielle.

Cette sacralité qui fait l'unanimité et qui traverse de bout en bout la famille n'est possible que si est respecté un consensus. Il ne s'agit pas de telle ou telle famille, celle-là bien réelle, se nourrit, fait son marché, grandit, vieillit et meurs, se bagarre entre elle,

suscite la jalousie entre ses membres, mais d'une famille qu'on porte dans les coeurs, une famille mythique auquel tous se réfèrent, même s'il paraît évident que tous ne lui appartiennent pas.

Exemple de ce consensus, malgré la diversité concrète des familles. Qu'ils soient mariés ou célibataires vivant au sein d'une grande famille ou en couple dans une maison individuelle, ils ont été à la question d'énumérer les membres de leur famille 60 à citer d'abord leur parent, ensuite leur frère et leur fils s'ils sont père de famille, si non, ce sont les oncles qui viennent juste après. La famille dont les parents constituent les éléments structurants²⁷ est au dessus de l'ensemble "les parents il faut les prendre sur tes épaules et c'est peu".

"Malédiction sur celui qui ne prend pas soin de sa famille". On a remarqué que souvent des personnes qui, ne connaissant pas directement les parents de leur interlocuteur, s'enquière néanmoins de leur santé et ne manquent pas presque à chaque fois de lancer cette recommandation : "prends soin de tes parents".

L'Etat considère comme ménage ceux qui vivent ensemble et prennent généralement leur repas ensemble, mais famille et ménage ne se recourent pas. La famille réelle, physique n'est pas, telle qu'on vient de le voir, immédiatement pensée. On est conscient de forcer le trait, mais par leur comportement, les individus à moins de subir le "bannissement social", donnent l'impression d'oeuvrer pour la pérennité du nom. Le Melk comme maîtrise du nom passe par les enfants, ceux qui le portent et le transmettront à d'autres plus tard.

Maîtriser l'avenir, c'est contrôler l'exercice légal de la sexualité, ceci exige une stratégie...

27. Par une autre voie, on peut saisir ce moment, la famille ne survit pas quand l'un des conjoints est incapable de donner la vie et donc d'être un jour élément structurant.

1. La stratégie matrimoniale :

Le code de la famille veut que le mariage soit un "contrat passé entre un homme et une femme dans les formes égales"²⁸. Ce mariage a pour but de fonder une famille²⁹.

Mais, tel que nous l'avons constaté, cette famille ne naît pas du seul fait du mariage. Celui-ci, du moins au début, ne fonde pas une famille. Deux groupes s'allient l'un donne l'autre prend. Cette conduite du mariage dont l'expression est une sorte de dirigisme matrimoniale est un processus par lequel un élément intègre une famille déjà existence. "C'est un moment essentiel de la stratégie de reproduction sociale du groupe à long terme"³⁰. Si dans la famille c'est la parenté qui prime l'alliance dans le mariage c'est l'alliance qui prime l'individu. Celui ou celle qui transcende cette règle se sépare de sa famille d'origine et fonde la sienne³¹. Les efforts tendent vers la famille d'origine et ce n'est qu'à la mort du père que les fils mariés s'autonomisent pour créer chacun une nouvelle unité³². Ils peuvent aussi avoir une résidence proche l'une de l'autre. Ce qui renforce la famille sont, dans la représentation de 70 de nos interviews, ses hommes (40 %) et l'aisance financière (30 %) 20 % pensent que c'est l'entente entre ses membres (une entente qui n'est pas conditionnée par une vie dans un même haouch). Le mariage devient l'élément de la reproduction familiale. Les enfants conçus comme un melk rendent possible sa permanence. Par un long processus de socialisation, les enfants mâles seront préparés dans une véritable odyssee à être un jour des parents, c'est à dire à leur tour, des éléments structurant dans cette permanence. Première touche de cette préparation : le prénom. En effet, en attendant qu'il assimile la profondeur du nom, ce sera le prénom qui va le préparer à son destin. A l'appel de son prénom (sorte de "marqueur social")

28. Article 4 du **Code de la famille**.

29. Article 4 du **Code de la famille**.

30. Michel Bozon "La famille-objet", **Revue Française de Sociologie**, mars 1984.

31. Il existe 3 cas au village dont deux sont extérieurs à la localité.

32. Souvent lié par une activité économique commune, les familles restent sur place dans la maison commune en faisant bien sûr cuisine à part.

qui va le conditionner³³. A la question de savoir comment s'est décidé le prénom du premier enfant 70 personnes sur les cent interviewés répondent en puisant dans les prénoms déjà utilisés au sein de leur famille³⁴. Ce n'est, souvent, qu'à partir du second enfant qu'une "certaine recherche originale du prénom" qui échappe à "l'annuaire" familiale devient possible³⁵.

Cependant, les parents ne se soumettent pas totalement à la tradition (5 % trouvent que c'est une hypocrisie) et rusent avec la famille en ayant recours au prénom composé quasiment inconnu de leurs parents. Une "moitié" de prénom réfère à un ancêtre, l'autre tourné vers l'avenir est supposé être un prénom à la mode et manifeste un désir de distinction. Mohammed Amine, Abdelkader Seif et Islam, sont révélateurs de cette tension. Souvent aussi le prénom usuel est différent de celui inscrit à l'état civil. Telle fillette répond au prénom de Fatma quant à l'état civil elle est mentionnée sous le prénom d'Ismahan.

2. *L'avenir, la distinction ... ?*

Même les cadres préfèrent s'en remettre soit à la destinée, soit aux capacités de leurs enfants, mais 96 % des personnes interrogées préfèrent que la profession de leur descendance soit différente de la leur. Et si pour l'alliance matrimoniale, il est normal de "chercher" le conjoint à l'intérieur du groupe. Pour tout projet économique un glissement s'opère l'idéal serait que l'activité soit lancée par le père et tenue par le fils(15).

33. Herbert Marcuse, "Autorité et famille", reproduit dans "**Pour une critique de la société**", Gonthier, Paris, 1971, p. 41.

34. "Donner à un nouveau-né un prénom d'un parent ce n'est pas seulement accomplir un acte de piété filiale, c'est prédestiner l'enfant à perpétuer son aïeul éponyme et au delà prolonger une lignée", Françoise Zonabend, "Le nom de personne", Revue **L'homme**, Oct-déc. 1980, n° 4, p. 13.

35. Le milieu qui structure en partie les représentations collectives impose aussi sont lot de prénoms que les parents reproduisent. D'où les prénoms à la mode qui tendent à devenir commun, à sa banaliser au même titre que ceux que le social a "épuisé".

Conclusion

La famille n'est-elle pas finalement un lieu de condensation de pratiques religieuses et culturelles faisant jouer les liens de parenté (biologiques ou fictifs), la territorialité/les réseaux de voisinage ainsi que les moments et les espaces de circulation de biens symboliques ou matériels visant à la cohésion groupale ?

La logique familiale n'est-elle pas aussi un moment de la stratégie de la société civile face à un pouvoir hégémonique centralisateur ?

Ainsi, l'on pourrait comprendre la famille comme une structure dynamique capable d'innovation, subissant différentes transformations sous l'effet de nouveaux rapports dans lesquels elle se trouve insérée, mais aussi capable de mettre, réussir sa "transition" et réaliser ainsi une permanence au sein même des rapports atomisés que vise le capital. C'est dire enfin que la famille dispose d'un code culturel, de représentation des rapports de domination mais aussi de reproduction. La contemporanéité n'efface pas la famille, elle lui suggère plutôt d'autres contenus. Dans le même mouvement, la famille se pare de différents attributs, développe des rapports, éclate même spatialement pour mieux s'adapter et profiter des changements qui se dessinent.